



Les informations sur les
offres d'accompagnement
social de la Caf du Haut-Rhin
sur caf.fr :

caf.fr/allocataires/caf-du-haut-rhin/offre-de-service/accident-de-vie



Editorial : Pôle accompagnement des familles de la Caf du Haut-Rhin | Maquette : Service Communication Caf du Haut-Rhin
Visuels Freepik | Imprimé par nos soins | « Ne pas jeter sur la voie publique »



caf.fr



PETIT GUIDE

caf.fr

**agri
pa**
L'agence de recouvrement
et d'intermédiation
des pensions alimentaires

monenfant.fr

ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN TRAVAILLEUR SOCIAL
#GrandirAvecVous

Vous vivez un changement dans votre vie et vous avez au moins un enfant à naître ou à charge (au sens des prestations familiales) : vous pouvez solliciter le soutien d'un travailleur social de la Caf du Haut-Rhin.

SÉPARATION

Vous êtes en train de vous séparer ou votre séparation est récente

Les travailleurs sociaux vous accompagnent autour des questions suivantes :

- Accès aux droits
- Obligation alimentaire
- Modalités de résidence de l'enfant
- Relations familiales
- Logement ou relogement



NAISSANCE

Vous venez d'avoir votre premier enfant ou avez eu une naissance multiple

Les travailleurs sociaux vous aident pour :

- faire valoir vos droits
- trouver un mode d'accueil
- concilier votre vie familiale et votre vie professionnelle



LOGEMENT

Vous bénéficiez de l'aide au logement familial (Alf) et votre impayé de loyer est inférieur à 6 mois

Avec les travailleurs sociaux de la Caf, vous pourrez :

- prévenir la suspension de votre Alf
- rechercher des solutions pour prévenir l'expulsion



Les travailleurs sociaux de la Caf du Haut-Rhin vous proposent un temps d'échange pour :

- répondre à vos questions
- vous informer sur vos droits et vous permettre d'y accéder
- vous accompagner et vous orienter en fonction de vos besoins et de vos attentes
- vous soutenir dans l'organisation de votre vie quotidienne

DÉCÈS

Votre enfant ou votre conjoint est décédé

Les travailleurs sociaux de la Caf vous écoutent et vous accompagnent :

- dans les différentes étapes du deuil
- dans les démarches auprès de tous les organismes

